

RAPPORT D'INVESTISSEMENT DURABLE 2021

Rapport établi en application
des dispositions du décret
d'application de l'article 29 de la
loi Energie - Climat

DECEMBRE 2021

Société de Gestion
SCOR Investment Partners SE
5, avenue Kléber 75016 Paris

financer, ensemble,
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
de la société

SOMMAIRE

Démarche d'investissement durable	Page 4
Moyens internes déployés	Page 9
Gouvernance	Page 11
Stratégie d'engagement	Page 12
Alignement avec l'accord de Paris	Page 14
Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	Page 15
Stratégie de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	Page 16

DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT DURABLE

SCOR Investment Partners SE est la société de gestion de portefeuille du Groupe SCOR, un réassureur global de premier plan.

Début 2021, le groupe SCOR a défini et publié sa raison d'être : « Combiner l'Art et la Science du Risque pour protéger les sociétés », ajoutant que « En tant que groupe de réassurance indépendant global, SCOR contribue au bien-être, à la résilience et au développement durable de la société en réduisant le déficit de protection, en rendant les produits d'assurance accessibles au plus grand nombre, en aidant à la protection des assurés contre les risques auxquels ils sont confrontés, en repoussant les frontières de l'assurabilité et en agissant comme un investisseur responsable. »

Depuis sa création, SCOR Investment Partners s'est engagé à proposer à ses clients des stratégies innovantes visant à délivrer une performance régulière sur le long terme. La prise en compte globale du risque, inhérente à SCOR, a conduit à une intégration progressive complète des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur du processus d'investissement. SCOR Investment Partners franchit aujourd'hui une nouvelle étape en définissant son objectif : « Financer, ensemble, le développement durable de la société ».

Concrètement, SCOR Investment Partners entend optimiser les performances ajustées du risque, tout en limitant les externalités négatives et en favorisant les retombées positives de ses choix d'investissement. La préservation du capital naturel constitue un axe d'investissement prioritaire et s'étend au-delà de la lutte contre le changement climatique ou de l'inversion du déclin de la biodiversité. La nature est à considérer dans son intégralité et SCOR Investment Partners entend jouer son rôle en contribuant à relever le défi de taille que représente sa protection globale.

Objectifs d'investissement durable

Les Objectifs de développement durable (ODD) servent de base à nos propositions d'investissement. Nos priorités se portent sur différents domaines, principalement en lien avec le capital naturel, tels que les villes et communautés durables (ODD n° 11), la lutte contre le changement climatique (ODD n°13) et la protection de la faune et de la flore terrestres (ODD n°15). SCOR Investment Partners entend s'aligner sur les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité. SCOR Investment Partners a pour ambition première de fournir à ses clients des solutions d'investissement qui excluent les secteurs controversés, sélectionnent les meilleurs émetteurs (approche dite « best in class ») et promeuvent l'engagement. À mesure que la connaissance du développement durable progressera, SCOR Investment Partners étoffera son offre de solutions d'investissement car le développement durable doit être envisagé dans le cadre d'une approche holistique.



Principe de double matérialité

La protection des portefeuilles gérés contre les effets négatifs liés à des risques extra-financiers, et notamment les impacts défavorables en lien avec la nature, est au cœur de la gestion des risques de SCOR Investment Partners. Cependant, le financement du développement durable de la société comporte une autre dimension qui exige que SCOR Investment Partners tienne compte des incidences de ses décisions d'investissement sur les écosystèmes pour ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Collaboration avec l'ensemble des parties prenantes

La complexité des enjeux nécessite de développer des collaborations et des partenariats :

- les initiatives conjointes sont capitales pour promouvoir une compréhension commune des enjeux et coordonner les réponses à apporter par le biais de l'élaboration de cadres, de méthodologies et d'objectifs scientifiquement fondés solides ;
- la proposition aux clients externes de solutions de co-investissement dédiées aux côtés de SCOR accroît la faculté de SCOR Investment Partners de les aider à préserver le capital naturel. La mesure des progrès et la communication publique des résultats des constats font partie intégrante de la philosophie de SCOR Investment Partners. Elles démontrent l'engagement de la société de gestion à tenir ses objectifs et contribuent à la diffusion des bonnes pratiques ainsi qu'au partage de l'innovation dans l'industrie de la gestion d'actifs.

Information des clients sur la prise en compte des critères ESG

SCOR Investment Partners met à la disposition de ses clients deux documents généraux décrivant sa stratégie durable, disponible sur son site web (www.scor-ip.com) sous la rubrique investissement durable :

- Politique d'Investissement Durable ;
- Manuel sur l'Investissement Responsable.

La politique de vote de SCOR Investment Partners est également disponible en ligne, [ici](#)

Par ailleurs, en fonction des classes d'actifs et des produits et en complément des documents réglementaires, SCOR Investment Partners partage avec ses clients des documents commerciaux tels que des rapports mensuels et des reportings ad-hoc qui intègrent des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Liste des produits répondant aux articles 8 et 9 du règlement SFDR

Au 31 décembre 2021, SCOR Investment Partners possédait 5 fonds réglementés par l'article 8 selon le règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) :

- SCOR Sustainable Euro High Yield ;
- SCOR Sustainable Euro Loans ;
- SCOR Infrastructure Loans III ;
- SCOR High Income Infrastructure Loans ;
- SCOR Real Estate Loans IV ;

Ainsi que deux fonds réglementés par l'article 9 selon le règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) :

- SCOR Infrastructure Loans IV ;
- SCOR Funds - Sustainable Bond.

Au total, les fonds article 8 et 9 représentent 13% du montant total des encours gérés par l'entité.

Prise en compte des critères ESG pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

SCOR Investment Partners prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.

Pour cela, la société de gestion s'appuie sur le questionnaire d'investissement responsable élaboré par les PRI afin d'accompagner les investisseurs lors de l'analyse de gestionnaires de fonds externes.

Ainsi, SCOR Investment Partners étudie avant chaque attribution de mandat de gestion :

- Les pratiques ESG de la société de gestion (présence d'une stratégie ainsi que d'une politique d'investissement responsable) ;
- La surveillance des pratiques ESG des entreprises investies tout au long de la durée d'investissement ;
- La présence d'une stratégie ESG au sein du fonds ;
- L'existence d'une politique d'engagement ;
- L'intégration de critères de suivi (KPIs) ;
- Le suivi des entreprises investies en cas d'incidents.

Les fonds sont ainsi notés selon une grille interne. Cette note est partagée lors du comité d'investissement. En cas de pratiques ESG jugées insuffisantes, le mandat de gestion ne peut être attribué.

Adhésion à des chartes, des initiatives ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

SCOR Investment Partners participe activement à différentes associations visant à trouver et promouvoir des solutions durables au sein du secteur financier. Cela permet à SCOR Investment Partners de faire partie de l'écosystème de l'investissement durable, d'être à la pointe des transformations à venir dans le secteur et, par conséquent, de mieux servir ses clients.

Initiatives et groupes de travail

SCOR Investment Partners fait partie des associations et groupes de réflexion suivants:

- **Les Principes pour l'Investissement Responsable** : Il s'agit du principal programme mondial réunissant les acteurs de l'investissement durable. Il s'organise autour de six principes volontaires et centraux, développés par des investisseurs, pour des investisseurs, afin d'offrir un ensemble d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement. En les mettant en œuvre, ses 4 000 signataires contribuent à développer un système financier plus durable.

- **Sustainability Accounting Standard Board (SASB)** : En 2021, SCOR Investment Partners est devenu membre de SASB. Les normes SASB guident la divulgation d'informations financièrement importantes sur la durabilité des entreprises aux investisseurs. Disponibles pour 77 secteurs, les normes identifient le sous-ensemble de questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus pertinentes pour la performance financière de chaque secteur. Les normes SASB sont incorporées à la Value Reporting Foundation, une organisation mondiale à but non lucratif qui propose une série complète de ressources conçues pour aider les entreprises et les investisseurs à développer une compréhension commune de la valeur de l'entreprise.
- **Finance for Tomorrow** : SCOR Investment Partners est convaincu de la nécessité de créer une dynamique positive pour faire progresser la finance durable. SCOR Investment Partners a rejoint Finance for Tomorrow en octobre 2021. Lancée par Paris Europlace en 2016, l'organisation rassemble les acteurs financiers privés, publics et institutionnels de la place financière de Paris. Ses membres ont pour objectif de collaborer sur divers sujets de finance durable au sein de groupes de travail et de promouvoir des solutions durables au sein du secteur financier. SCOR Investment Partners fait partie des deux groupes de travail de Finance for Tomorrow liés à la Biodiversité et à la Transition Juste.
- **Coalition pour une transition juste** : SCOR Investment Partners croit en la nécessité de mieux intégrer les considérations sociales dans les réflexions ESG et dans la transition écologique. A ce titre, SCOR Investment Partners est membre fondateur de la coalition « Investors for a Just Transition » lancée par Finance for Tomorrow. Cette coalition a trois objectifs principaux :
 - Encourager les entreprises à intégrer les concepts de la transition juste dans les stratégies environnementales par le biais du dialogue ;
 - Promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs les plus vulnérables à la transition environnementale ;
 - Faciliter la collaboration entre les investisseurs et les entreprises.

SCOR Investment Partners est membre d'un groupe de travail spécifique dédié aux secteurs d'activité liés à l'alimentation et à l'agriculture, et a déjà contribué à définir des indicateurs de performance (KPI) précis pour ces deux secteurs.

SCOR Investment Partners est à l'écoute des parties prenantes externes et tient compte de leur précieuse contribution lors de la révision de sa politique d'investissement durable.

Pour renforcer sa démarche, SCOR Investment Partners a également labellisé ses fonds. Ces labels mettent en avant soit la stratégie ESG (pour SCOR Sustainable Euro Loans et SCOR Sustainable Euro High Yield), soit l'objectif environnemental des fonds (pour SCOR Infrastructure Loans III et IV).

Ci-dessous se trouve la liste des fonds labellisés, selon LuxFLAG agence de certification :

- **LuxFLAG** vise à promouvoir la mobilisation de capitaux pour des investissements durables en attribuant un label reconnaissable aux véhicules d'investissement éligibles.
- Le label **LuxFLAG ESG** certifie que le produit d'investissement intègre des critères ESG tout au long du processus d'investissement en filtrant 100% du portefeuille investi selon l'une des stratégies et normes ESG reconnues par LuxFLAG.

- Le label **LuxFLAG Environnement** certifie que le produit d'investissement investit principalement ses actifs dans des secteurs liés à l'environnement de manière responsable. Les critères d'éligibilité au label LuxFLAG Environnement exigent que les fonds éligibles aient un portefeuille d'investissements dans des secteurs liés à l'environnement correspondant à au moins 75% du total des actifs du fonds.

Fonds labellisés de SCOR Investment Partners au 01.01.2022

 ESG	LUXFLAG ESG	SCOR Sustainable Euro Loans SCOR Sustainable Euro High Yield
 ENVIRONNEMENT	LUXFLAG ENVIRONNEMENT	SCOR Infrastructure Loans III SCORLUX - Infrastructure Loans IV

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS

Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Au sein de SCOR Investment Partners, 4% des équivalents temps plein sont intégralement dédiés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance. L'équipe Sustainable Investment Office (SIO) dépend directement de la directrice des investissements et est composée d'un directeur de l'investissement durable, assisté de deux analystes. Créée en 2019, l'équipe continue de se développer afin de répondre aux nouvelles exigences conceptuelles et réglementaires.

La réglementation sur la finance durable devient de plus en plus stricte, préconisant le développement de processus d'investissement durable robustes par les acteurs financiers. SCOR Investment Partners améliore constamment ses méthodologies et processus d'investissement durable afin de tenir compte des dernières évolutions.

En conséquence, SCOR Investment Partners considère les données comme un élément clé de la robustesse de ses méthodologies et processus. De fait, le choix des fournisseurs externes suit un processus de sélection solide.

Fournisseur de Données et de Standards méthodologiques

A ce jour, l'analyse de l'investissement durable de SCOR Investment Partners s'appuie principalement sur ISS ESG, utilisé comme principale source de données. Quand cela est nécessaire, l'analyse est complétée par des données ESG internes, suivant une méthodologie inspirée de SASB.

- **Institutional Shareholder Services (ISS ESG)** : Fondé en 1985, ISS ESG offre aux investisseurs et aux entreprises des données sur le marché et les entreprises, et des analyses poussées du secteur et de ses enjeux. Les 2000 employés sont répartis sur 30 sites entre les Etats-Unis et le reste du monde. Actuellement, ISS est le premier fournisseur mondial de données sur la gouvernance d'entreprise et les solutions d'investissement durable, relatives au marché et aux fonds, et sur les événements et contenus éditoriaux pour les investisseurs institutionnels et les entreprises. Ces dernières années, ISS a fait l'acquisition de plusieurs fournisseurs de données, dont Oekom Research AG et South Pole Group. Ces deux entreprises sont des fournisseurs de données historiques de SCOR Investment Partners, qui entend s'appuyer sur des données stables et cohérentes au cours du temps.
- **Sustainability Accounting Standard Board (SASB)** : SASB met à la disposition de ses membres des ressources – notamment les Integrated Thinking Principles, Integrated Reporting Framework et les standards SASB – pouvant être utilisées seules ou en combinaison, selon les besoins de l'entreprise. Le conseil d'administration de la Value Reporting Foundation supervise la stratégie, les finances et les opérations de l'ensemble de l'organisation et nomme les membres du SASB Standards Board. Le SASB Standards Board est un conseil indépendant qui est responsable de la procédure régulière, des résultats et de la ratification des normes SASB.

Actions menées pour renforcer nos capacités internes

En 2022, SCOR Investment Partners continuera d'œuvrer afin d'étendre sa stratégie d'investissement responsable dans les différentes classes d'actifs. Pour parvenir à cet objectif, l'équipe dédiée à l'investissement responsable est régulièrement renforcée.

Ces dernières années, SCOR Investment Partners a mis en place des compétences dédiées à la finance durable au sein de son bureau d'investissement. La participation de SCOR Investment Partners à des groupes de travail et à des initiatives externes, et ses interactions dans le débat public (notamment par le biais des deux groupes de travail au sein de la plateforme Finance for Tomorrow) l'informent constamment des derniers développements et des discussions de pointe. Les nouvelles normes et innovations en matière de finance durable sont partagées au sein de SCOR Investment Partners par le biais de sessions de formations dédiées ou de discussions plus informelles. Cela facilite la prise de conscience et la mise en œuvre des meilleures pratiques pour mieux appliquer les principes de durabilité dans les portefeuilles gérés par SCOR Investment Partners.

Par ailleurs, concernant la formation des équipes, le Sustainable Investment Office (« SIO ») veille à ce que toutes les personnes impliquées dans l'investissement durable soient bien formées. Tous les gérants de portefeuille reçoivent une mise à jour hebdomadaire sur l'investissement durable de la part du responsable de l'investissement durable.

Finalement, en tant que membre du groupe SCOR, chaque année, de nombreuses initiatives sont portées à l'attention de tous les employés du Groupe pour les sensibiliser à des questions non financières, telles que la sensibilisation au handicap et la promotion de la diversité culturelle. Les relations entre SCOR Investment Partners et le Groupe donnent au premier accès à un centre d'expertise reconnu en matière de finance durable.

GOVERNANCE

L'investissement durable est au cœur de l'organisation de SCOR Investment Partners, avec des domaines de responsabilités clairement définis et séparés. Ce fonctionnement garantit un processus décisionnel précis et robuste, et assure une transmission d'information transparente et pertinente aux clients.

- i. **Le Directoire** définit les ambitions, les ressources et la feuille de route pour la mise en œuvre de la politique d'investissement durable. Le Directoire se tourne ensuite vers la directrice des investissements (CIO) qui élabore les processus d'investissement, assure leur mise en œuvre et coordonne les politiques d'investissement dans toutes les catégories d'actifs. La CIO travaille conjointement avec le responsable des investissements durables et avec les gérants.
- ii. **Le SIO** durable propose et définit les méthodologies et les indicateurs clés de performance, préalablement validés par la CIO. Les gérants mettent ensuite en œuvre les stratégies durables dans leurs processus d'investissement.
- i) **Le département des risques** contrôle les données, les mesures et les indicateurs clés de performance ESG au moyen de diverses directives et veille à l'exactitude des rapports destinés aux clients ; l'équipe est également impliquée, avec les équipes de gestion, pour répondre aux exigences des régulateurs.

L'ensemble de la rémunération variable différée (acquisition définitive de tout ou partie des actions, droit d'exercer les options et éligibilité à recevoir la part de profitabilité de la société de gestion) est soumise à :

- i) des conditions de présence ;
- ii) des principes déontologiques du Groupe tels que décrits dans le code de conduite du Groupe (le « Code de Conduite du Groupe ») et du Code de déontologie de SCOR Investment Partners ; et
- iii) la satisfaction d'une obligation de formation annuelle en 2021 matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Par ailleurs, la part individuelle des membres du Directoire intégrera des éléments d'appréciation en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives dans l'exercice des activités de SCOR IP.

En 2022, SCOR Investment Partners prévoit l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil de surveillance de l'entité. Plus d'informations sur le sujet seront disponibles dans le rapport de la société de gestion à fin décembre 2022.

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

L'engagement auprès des investisseurs - défini comme un processus d'échange au cours duquel les investisseurs dialoguent avec les entreprises dans le but d'améliorer leurs pratiques avec un objectif ESG spécifique - est une approche active, contribuant à la réalisation des objectifs environnementaux et sociétaux définis en interne par SCOR Investment Partners.

Concrètement, SCOR Investment Partners peut initier des discussions d'engagement avec les entreprises en portefeuille pour les informer sur des objectifs ESG et des stratégies d'amélioration possibles, pendant la phase d'investissement ou lors des revues annuelles du portefeuille. Cet engagement s'effectue de deux manières :

- à travers des coalitions et des initiatives collaboratives ;
- directement avec les entreprises investies ou avec les équipes de gestion de projet.

La stratégie d'engagement de SCOR Investment Partners s'applique à toutes ses classes d'actifs, telles que les actions, les instruments obligataires associés à des entreprises et les prêts syndiqués, que les actifs soient cotés ou non. Cette stratégie d'engagement s'applique aussi aux projets d'actifs réels.

A l'heure actuelle, seul le fonds SCOR Sustainable Euro Loans a été l'objet d'une stratégie d'engagement finalisée.

Bilan de la stratégie d'engagement et de la politique de vote

Conformément aux articles 321-132 et 319-21 du Règlement général de l'AMF, SCOR Investment Partners SE a établi une politique de vote présentant les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion. SCOR Investment Partners SE est sensible à la mise en œuvre de critères élevés de gouvernance d'entreprise au sein des sociétés dans lesquelles les fonds gérés investissent. En effet, l'application de ces critères permettent d'améliorer la protection des intérêts des clients, participent à une intégrité des marchés financiers accrues et contribuent à la création de valeur des actionnaires.

Pour plus d'informations, merci de vous référer à la politique de vote disponible en ligne, [ici](#).

En 2021, SCOR Investment Partners a entrepris un dialogue portant sur les pratiques ESG de sociétés présentes dans les portefeuilles High Yield et Corporate Loans. Cette démarche a été effectuée par le SIO et s'est concrétisé par l'envoi de questionnaires ESG à des sociétés qui ne publiaient pas ou peu leur stratégie et pratiques durables.

Au 31 décembre 2021 :

- 57 sociétés ont reçu un questionnaire ESG détaillé ;
- 30 sociétés ont retourné le questionnaire rempli et/ou fourni des documents complémentaires non publics. Ces retours ont conduit à une meilleure connaissance des entreprises et de leurs enjeux ESG ;
- 3 sociétés ont rencontré le SIO, afin de discuter de leur stratégie ESG et de les accompagner vers plus de transparence. Lors de ces discussions, le SIO a tenu à sensibiliser les sociétés rencontrées aux sujets de la biodiversité et de la transition juste. Ces rencontres ont notamment permis un partage de connaissance sur les meilleures pratiques durables sectorielles entre SCOR Investment Partners et les sociétés. A cette occasion, SCOR Investment

Partners a identifié des pratiques non durables associées aux sociétés et a transmis ses conclusions aux sociétés concernées.

Aucun droit de vote n'a été exercé au cours de l'année 2021, le seuil de détention de 1% n'ayant été atteint sur aucune des positions détenues en portefeuille, seuil défini par la politique d'exercice des droits de vote.

SCOR Investment Partners applique des restrictions dans son univers d'investissement. Concernant les exclusions sectorielles, la méthodologie vise à :

- Exclure les secteurs considérés comme trop nuisibles et pour lesquelles il existe des alternatives plus durables ;
- Sélectionner des entreprises ayant pris des engagements clairs pour s'aligner sur les objectifs durables de SCOR Investment Partners.

Afin d'identifier les secteurs potentiellement sujet à exclusion, SCOR Investment Partners mène une veille continue des secteurs les plus sujets à des controverses majeures, que celles-ci soient récentes ou potentielles.

ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

En tant que société de gestion de portefeuille du groupe SCOR, SCOR Investment Partners s'adapte aux exigences du Groupe. Plus d'informations sont disponibles dans le rapport climat 2021, disponible sur le site internet de la Société [ici](#).

A fin décembre 2021, SCOR Investment Partners ne possède pas de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Malgré l'absence de stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, SCOR Investment Partners prend en compte la stratégie climatique des entreprises et projets investis, et ce de deux manières :

- D'un point de vue qualitatif, afin d'étudier les stratégies et solutions mises en place par les entreprises et projets afin de diminuer leur empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 ;
- D'un point de vue quantitatif, en observant l'empreinte carbone des entreprises et projets investis et leur évolution à travers le temps.

Ces éléments font parties intégrantes de l'analyse ESG menée par SCOR Investment Partners et par ses fournisseurs de données.

Par ailleurs, conscient de l'urgence d'agir contre le réchauffement climatique, et en accord avec les engagements conséquents de la politique climatique de SCOR, SCOR Investment Partners a pris des mesures pour ne pas investir dans des entreprises ou des projets impliqués dans les activités et secteurs suivants :

- Le secteur du charbon thermique, que les entreprises ou les projets financés construisent des centrales à charbon, extraient du charbon, ou produisent de l'électricité à partir du charbon ;
- Le secteur des hydrocarbures, que les entreprises ou les projets financés soient impliqués dans les sables bitumineux, le pétrole et le gaz de schiste, le pétrole arctique, ou dans la chaîne de production (upstream, midstream, downstream) de pétrole et de gaz.

En ce qui concerne la mise en place d'exclusions liées au changement climatique, SCOR Investment Partners s'appuie sur les informations et engagements pris par des initiatives publiques telles que les Science-Based Targets et le Climate Action 100+ Net Zero Benchmark.

Cette politique d'exclusion couvre 50% des actifs gérés par SCOR Investment Partners, les clients de mandats dédiés ayant le choix de l'exécuter ou non.

ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

En 2021, SCOR Investment Partners s'est engagé pour encourager une meilleure prise en compte de la biodiversité par les entreprises.

- En mai 2021, le Museum National d'Histoire Naturelle en partenariat avec la Fondation SCOR a publié Biodiversité et Réassurance, un écosystème à risque. Le SIO de SCOR Investment Partners a été impliqué dans la rédaction de ce document ;
- SCOR Investment Partners a intégré en octobre 2021 le groupe de travail de Finance for Tomorrow dédié à la Biodiversité ;
- SCOR Investment Partners intègre dans son analyse ESG des émetteurs leur traitement de la biodiversité. Les questions posées par le SIO portent notamment sur :
 - L'existence d'une politique sur le traitement de la biodiversité ;
 - L'information des employés et fournisseurs sur le sujet ;
 - Le financement d'actions pour la protection et la restauration de la biodiversité.

Cette analyse ne permet pas à l'heure actuelle de mesurer la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. SCOR Investment Partners reste cependant à l'écoute des avancées du marché financier et s'implique dans les recherches associées à ce sujet.

STRATÉGIE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Identification des risques liés à la prise en compte des critères ESG

SCOR Investment Partners prend en considération, dans ses décisions d'investissement, les principales incidences négatives concernant des facteurs durables. Les principales incidences négatives sont les impacts des décisions d'investissement qui résultent dans des effets négatifs sur des facteurs durables tels que l'environnement, la société, la lutte contre la corruption... Ces impacts sont intégrés à l'analyse des entreprises et / ou des projets.

En tant que société de gestion de portefeuille du Groupe SCOR, SCOR Investment Partners a développé une solide culture du risque. La gestion des risques couvre la durabilité du point de vue des risques extra-financiers et des opportunités, ainsi que les impacts potentiels des investissements sur les écosystèmes. La surveillance de l'apparition de nouvelles tendances est essentielle pour maintenir une dynamique et détecter aussi bien de nouveaux risques que de nouvelles opportunités. L'identification d'opportunités fait partie intégrante de la stratégie de SCOR Investment Partners visant à proposer des solutions d'investissement résilientes et à créer de la valeur durable à long terme pour ses clients.

La réglementation SFDR a défini 14 principales incidences négatives pour les entreprises et 4 pour les entités souveraines ou supranationales. Ces critères couvrent des sujets telles que les problématiques liées au climat et à l'environnement, aux aspects sociaux et aux employés, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption. 22 critères supplémentaires concernant le climat et l'environnement sont définis dans la SFDR, de même que 24 critères liés aux questions sociales et de gouvernance.

Par ailleurs, lors de l'analyse des entreprises et projets, SCOR Investment Partners intègre l'analyse d'indicateurs ESG, notamment ceux listés ci-dessous, qui fournissent un aperçu général sur les critères pris en considération lors de la notation ESG d'un émetteur. Ils intègrent de nombreux aspects extra-financiers, comme les standards internationaux et les conventions, les normes sociétales, les évolutions réglementaires et les progrès technologiques.

ENVIRONNEMENT	• La gestion de l'énergie • La stratégie liée au changement climatique • L'impact environnemental des produits • La qualité de l'air • L'impact sur la biodiversité
SOCIAL	• L'égalité des chances • La santé et la sécurité • Les droits humains • Le capital humain • La sécurité des données • L'engagement des employés • La transition juste
GOVERNANCE	• L'indépendance des organes de direction • La démocratie actionnariale • L'éthique professionnelle • Le modèle d'entreprise et l'innovation • Le leadership et la gouvernance • Le comportement concurrentiel

Evaluation des risques liés à la prise en compte des critères ESG

L'évaluation ESG des émetteurs est réalisée ex-ante et fait partie du processus d'investissement. Les politiques d'exclusions sont appliquées préalablement à l'évaluation initiale. Ensuite, en parallèle de l'analyse financière de la nouvelle transaction potentielle, les équipes d'investissement demandent au SIO de fournir une notation ESG qui sera prise en compte dans leur évaluation finale. Enfin, le SIO peut effectuer de l'engagement auprès des entreprises volontaires pour améliorer leur notation ESG.

Une fois que SCOR Investment Partners est investi dans l'émetteur, la notation ESG de ce dernier est mise à jour au moins une fois par an. Des événements exceptionnels, tels que la découverte d'une nouvelle controverse majeure, peuvent conduire à une révision anticipée de la notation ESG d'un émetteur.

Sources ESG

Si l'émetteur du titre dispose d'une note ESG attribuée par le fournisseur de données externe, l'équipe de gestion attribue cette note au titre sans la modifier. Cette note peut aller de 0 à 4, 4 étant la meilleure note. En ce qui concerne les données externes, SCOR Investment Partners s'appuie sur des bases de données cohérentes et stables dans le temps. Pour ce faire, SCOR Investment Partners utilise un seul fournisseur de données ESG : ISS ESG. La notation ESG de ISS s'appuie sur plus de 800 indicateurs, dont environ 90% sont spécifiques à un secteur. Pour chaque secteur, 5 questions clés représentant plus de 50% du poids global de la notation sont identifiées. De plus, ISS ESG utilise une notation par pays afin de représenter la variabilité des politiques et réglementations de chaque pays, et ainsi voir si une entreprise individuelle va au-delà des exigences minimales de sa situation géographique. Enfin, ISS ESG étudie les controverses concernant l'émetteur noté.

Si l'émetteur du titre ne dispose pas de notation ESG de la part du fournisseur de données externe, le SIO attribue une notation ESG en utilisant une méthodologie propriétaire, cohérente avec celle d'ISS ESG, appelée SUST & ABLE (voir ci-dessous pour plus de détails). Cette note peut aller de 0 à 4, 4 étant la meilleure note. Cette méthodologie a été développée en s'appuyant sur les normes du Sustainable Accounting Standards Board (SASB), qui déterminent des questions ESG pertinentes spécifiques à chacun des 77 sous-secteurs définis par l'organisation. Le SIO étudie les données ESG publiées ou transmises par les émetteurs, ainsi que les controverses concernant les émetteurs. Des questionnaires ESG spécifiques peuvent être envoyés aux émetteurs si cela est jugé nécessaire.

Méthodologie de notation ESG

La notation interne est basée sur la première partie de la méthodologie « SUST & ABLE » de SCOR Investment Partners. Elle s'appuie sur quatre dimensions :

- La dimension State (étatique) consiste à évaluer le niveau fondamental de la gestion durable d'un émetteur ainsi que la maturité de la performance ESG dans le pays des émetteurs ;
- La dimension Universal (universelle) est une analyse générale de l'émetteur au travers des critères ESG universels : Général, Environnement, Social, Gouvernance. Cette grille d'analyse permet à SCOR Investment Partners d'avoir une vision complète de l'intégration des problématiques ESG chez l'émetteur ;
- La dimension Sectoral (Sectorielle) consiste en un examen plus approfondi de l'entreprise sous l'angle de son secteur d'activité, car les points d'attention

relatifs à l'ESG varient souvent d'un secteur à l'autre. Définie par SASB, cette évaluation sectorielle se concentre sur les sujets spécifiques au secteur auxquels une entreprise doit faire face dans sa gestion ESG ;

- La dimension Threat (Menace) est une évaluation des controverses. Elle est complémentaire aux trois points précédents car elle révèle les comportements répréhensibles et reflète donc le risque ESG potentiel d'un émetteur. Cette analyse permet à SCOR Investment Partners d'ajuster la notation ESG en fonction des menaces et donc de garantir l'objectivité de la notation. Cette analyse, identique pour tous les émetteurs notés en interne, est basée sur cinq piliers différents : les Droits de l'Homme et les Taxes, les Droits du Travail, la Protection de l'Environnement, l'Éthique Professionnelle et la Protection des Consommateurs.

Priorisation des risques liés à la prise en compte des critères ESG

SCOR Investment Partners hiérarchise les critères ESG en fonction de leur pertinence par classe d'actif, mais aussi en fonction de la disponibilité et de la qualité des données.

En utilisant la nomenclature proposée par SASB, SCOR Investment Partners réaffirme la nécessité d'adapter les critères étudiés à la nature des activités de l'entreprise. L'objectif de la société de gestion est d'analyser en priorité les risques les plus pertinents pour chaque entreprise, tout en conservant une appréciation globale de la prise en compte des risques ESG par les entreprises et projets.

Gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

L'analyse des entreprises et des projets mène à leur classement, qui est fonction de la pertinence de leur gestion des risques ESG. Les équipes de gestion prennent en compte cette analyse lors de leur décision d'investissement.

Par ailleurs, en plus des exclusions liées aux énergies fossiles évoquées, SCOR Investment Partners applique des restrictions normatives et sectorielles dans son univers d'investissement. A titre préventif, SCOR Investment Partners applique à chaque investissement la série suivante de filtres et de restrictions issue de ses propres normes ou de normes internationales, qui entraînent l'exclusion de certains investissements :

- Application des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) ;
- Liste de l'OFAC et liste des entreprises/pays sanctionnés publiée par le ministère des Finances ;
- Le respect des dispositions de la Convention d'Ottawa (mines antipersonnel) et des Accords d'Oslo (bombes à fragmentation) ;
- Liste des avoirs gelés.

Le Groupe SCOR étant signataire de l'initiative Tobacco-Free Finance Pledge, les fabricants de tabac sont exclus de l'univers d'investissement de SCOR Investment Partners.

Concernant les exclusions sectorielles, la méthodologie vise à :

- Exclure les secteurs considérés comme trop nuisibles et pour lesquels il existe des alternatives plus durables ;
- Sélectionner des entreprises ayant pris des engagements clairs pour s'aligner sur les objectifs durables de SCOR Investment Partners.

INFORMATION IMPORTANTE

Ce document est établi par SCOR Investment Partners SE, société de gestion de droit français.

Ce document est produit à titre d'information uniquement. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni une proposition ou un conseil en investissement.

La décision d'investir dans les fonds promus dans ce document doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques et de tous les objectifs de ces derniers tels que décrits dans leur documentation juridique ou réglementaire respective.

SCOR Investment Partners SE, société européenne au capital de 15 500 000 € est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP-09000006. Siège social : 5, avenue Kléber 75016 Paris – France - RCS Paris 510 235 815.

Document publié le 30.06.2022, Copyright © SCOR Investment Partners SE, 2022, tous droits réservés.



SCOR Investment Partners
5 avenue Kléber
75975 Paris Cedex 16
France
+33 (0)1 58 44 70 00
scorip.sales@scor.com

www.scor-ip.com